

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE SAISON 2011-2012

#### De moins en moins d'accidents graves !

Paris, le 16 juillet 2012

Comme chaque année, le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) publie le bilan des accidents de la saison écoulée, et en analyse la nature comme les circonstances. Ces informations sont précieuses pour améliorer sans cesse la formation des chasseurs à la sécurité, et les résultats ci-dessous prouvent le bien-fondé de la démarche :

Ainsi pour la saison 2011/2012, **le nombre total d'accidents s'élève à 143**, (131 en 2010/2011, 174 en 2009/2010). **Dans 90% des cas, ce sont les chasseurs eux-mêmes ou les personnes participant à l'action de chasse, qui sont les victimes de ces accidents. Les non chasseurs ne représentant que 10%.** (Il est à noter que les victimes relevant de l'auto-accident représentent 31% des chasseurs.)

La chasse du grand gibier est à l'origine de 53 % des accidents, celle du petit gibier de 47 %.

Sur ces trois dernières saisons, **la chasse du sanglier représente 70 % des accidents** de la chasse du grand gibier (soit 1 accident pour 15.000 sangliers), contre 25% pour le chevreuil et 5% pour le cerf.

Lorsqu'il s'agit de petit gibier, **la chasse du gibier à plume demeure plus accidentogène** que celle du gibier à poil (62 % contre 38%).

#### Deux indicateurs nettement au vert :

**La baisse spectaculaire des accompagnateurs non chasseurs** qui représentent 4% des victimes contre 15 % la saison précédente.

**La baisse continue pour la troisième année consécutive des accidents mortels.** 16 contre 18 l'an passé, 19 en 2009/2010 et 22 en 2008/2009.

### Deux points à surveiller :

- la hausse des auto-accidents en action de chasse constatée depuis trois ans se confirme hélas pour la saison écoulée ! Dans 55% des cas, ces auto-accidents sont liés à une mauvaise manipulation de l'arme ou à une chute avec l'arme chargée ! Il faudra à l'avenir accentuer les efforts de formation sur ce point.

- le non respect de l'angle de 30° représente 38% d'accidents mortels sur les trois dernières années.

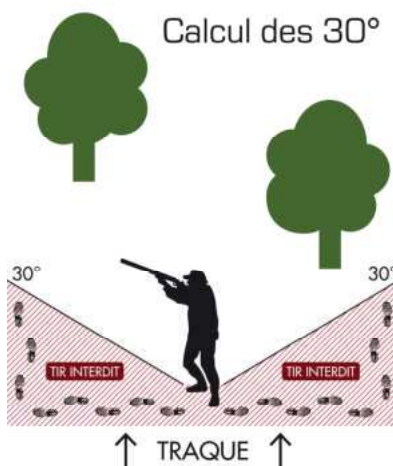
### *L'angle des 30°: rappel et recommandations*

*Le non-respect de l'angle des 30° lors d'un tir, est à l'origine de 111 accidents en 3 ans, dont 20 mortels.*

*Rappelons que l'angle des 30° se calcule selon le schéma ci-dessous, et peut être aisément défini en faisant 5 pas à droite et à gauche du poste de tir, puis 3 pas vers l'extérieur de la battue.*

*La formation et la sensibilisation à la sécurité **demeurent les priorités absolues du monde de la chasse.** Le Petit Livre vert 2012 réalisé en collaboration entre l'ONCFS et la FNC, diffusé à 1.500. 000 ex et remis à chaque chasseur lors de la validation annuelle de son permis, y est entièrement consacré cette année.*

Schéma des 30 °



*Toute diffusion ou présentation des données, même partielles, contenues dans le présent communiqué, doit obligatoirement faire référence à son origine : « ONCFS-DAT- « Réseau Sécurité à la chasse »*

### Contacts presse :

ONCFS : David Gaillardon	01 44 15 10 44 – <a href="mailto:david.gaillardon@oncfs.gouv.fr">david.gaillardon@oncfs.gouv.fr</a>
ONCFS : Tiffany Bloch	01 44 15 17 17 – <a href="mailto:tiffany.bloch@oncfs.gouv.fr">tiffany.bloch@oncfs.gouv.fr</a>
FNC : Pierre de Boisguilbert	06 09 17 62 24 – <a href="mailto:pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com">pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com</a>
FNC : Christine André-Mignon	01 41 09 65 10 – <a href="mailto:candre@chasseurdefrance.com">candre@chasseurdefrance.com</a>